PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 JUIN 2025

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TRENTE JUIN
Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.
Date de la convocation du conseil municipal : 24 juin 2025
Présents : Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Jean-Yves BOUCHUT, Christelle DIAZ, Anthony CARRA, Valérie SALIGNAT, Sandrine BONNIER, Laurence BRAUD, Geneviève HEYOB
Absents excusés : Michel JOYAUX, pouvoir à Jean-Yves BOUCHUT, Hervé STANIS, pouvoir à Christian FROMONT
Olivier PIECHON, Mélanie LOOS, Géraldine BERNARD, Sébastien GUTTON
Secrétaire de séance : Christèle CROZIER

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 mai est approuvé à l'unanimité.
M le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour portant sur une subvention au RASED.

DELIBERATION : CREATION DE DEUX POSTES D'AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES *(ATSEM)* 1ère CLASSE SUITE AVANCEMENTS DE GRADE

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique,
VU le décret n° 2018-152 du 1er mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
Monsieur le Maire expose que suite à la mise en œuvre des lignes directrices de gestion (arrêté N°19/2025), deux agents titulaires sur le grade d'ATSEM PPL de 2ème classe remplissent désormais les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement sur le grade d'ATSEM PPL de 1ère classe. Monsieur le Maire précise qu'il n'existe pas de concours pour passer du grade d'ATSEM PPL de 2ème classe à ATSEM PPL de 1ère classe, seul l'avancement de grade est possible. Monsieur le Maire explique que les deux agents titulaires sur ces postes remplissent les conditions fixées dans les lignes directrices de gestion et propose de les nommer sur le grade d'ATSEM 1ère classe à compter du 1er octobre 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Arrivée d'Anthony CARRA

DELIBERATION : : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose la nécessité de faire une modification budgétaire concernant :

- L'ajustement du montant de la TVA pour l'achat des nouveaux panneaux d'information lumineux
- L'ajustement d'une subvention au RASED
- L'ajustement des échéances et intérêts des emprunts suite à l'emprunt au Crédit mutuel

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
741121	Dotation solidarité rurale	10 243 €	023	Virement section investissement	4 801 €
			66111	Intérêt emprunt	5 350 €
			65748	Subvention	92 €
TOTAL		**10 243 €**	**TOTAL**		**10 243€**

INVESTISSEMENT						
RECETTES				DEPENSES		
Compte	Objet	Hausse crédit	Baisse crédit	Compte	Objet	Montant
021	Virement section fonctionnement	4 801 €		2158	Panneaux lumineux	3 500 €
2132	Local chasse		2 499 €	1641	Echéances emprunt	3 800 €
TOTAL		**7 300 €**		**TOTAL**		**7 300 €**

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire explique que les documents de la bibliothèque municipale de Rontalon, acquis avec le budget communal, sont propriété de la commune et sont répertoriés dans la base de données informatique du réseau des bibliothèques. Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier selon les critères suivants : l'état physique du document, la présentation, l'esthétique, le nombre d'exemplaires disponible sur le réseau, la date d'édition, le nombre d'années écoulées sans prêt, le niveau intellectuel, la valeur littéraire ou documentaire, la qualité des informations (contenu périmé, obsolète), l'existence ou non de documents de substitution. Monsieur le Maire propose d'autoriser la responsable de la bibliothèque à sortir ces documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités qui conviennent : suppression de la base de données informatique, suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
Selon leur état, les documents éliminés du fonds de la bibliothèque pourront être jetés à la déchetterie ou donnés (à un autre organisme, une association...)
Suite à chaque opération, une liste des documents pilonnés sera conservée par le responsable de la bibliothèque précisant le nombre de documents éliminés. Ces données seront incluses dans le rapport d'activité annuel de la bibliothèque. Cette opération devant être effectuée régulièrement au cours de l'année, cette délibération a une validité permanente.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU RESEAU D'AIDE SPECIALISEE AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.
Vu la délibération N°2024-32 de la commune de St Martin en Haut, Vu la convention de participation aux frais de RASED des Monts du Lyonnais pour les années 2024/2025 et 2026 qui prévoit pour la commune de Rontalon une participation de 92€.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES/ QUESTIONS DIVERSES

Commission Bâtiments ; Jean-Yves BOUCHUT :
Inauguration ancien couvent : samedi 12 juillet
Le transformateur ENEDIS customisé par les enfants du CME sera inauguré plus tard car la plupart des enfants n'est pas disponible le 12 juillet.

Christelle DIAZ et Sandrine BONNIER :
Journée inter CME à St Laurent d'Agny annulée cause canicule
Conseil école : lundi 16 juin ; Rien de particulier à signaler : pas de changements dans l'équipe enseignante, effectifs stables.

TOURNAGE D'UN FILM : France télévision tournera un épisode de la série télévisée « à l'instinct » fin juillet dans les locaux de la maison paroissiale. Un nouveau tournage est envisagé à l'automne, à confirmer.

RETRAITE : Pascal BOUQUET partira en retraite au 1er septembre. Un recrutement est en cours pour son remplacement.

PANNEAUX LUMINEUX : les panneaux lumineux seront remplacés le 10 juillet.

SENTIER BOTANIQUE : les petits panneaux en ardoise du sentier botanique ont été vandalisés. Une rencontre avec l'association sera sollicitée pour faire un point sur ce sentier et notamment sur son entretien.

La séance est levée à 21h00

Le Maire,
Christian FROMONT

La secrétaire,
Christèle CROZIER

MAIRIE de RONTALON 69510 (Rhône)